



DECISION DU MAIRE

DEC-2023-04-035

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT, ORGANISATION DE LA MANIFESTATION « EXPOSITION »

Le Maire de la Commune de NOISY-LE-ROI,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 5 relatif aux attributions exercées par le Maire par délégation du Conseil Municipal ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020-08-06-16 du 08 juin 2020 donnant au Maire délégation pour traiter certaines affaires en matière de marchés publics et accords-cadres ;

CONSIDERANT la volonté de proposer une manifestation culturelle qui a pour objectif de mettre en avant la commémoration du 8 Mai ;

CONSIDERANT la manifestation « Exposition » organisée par l'Association « Les aventuriers de l'histoire », Association domiciliée au 11, grande Rue, 78410 Aubergenville, représentée par son Président, Monsieur Julien MASI, le 8 mai 2023.

CONSIDERANT la volonté de la commune d'accompagner l'association dans l'organisation de cette manifestation,

CONSIDERANT le devis proposé par l'Association « Les aventuriers de l'histoire », domiciliée au 11, grande Rue, 78410 Aubergenville pour un montant de 500 € TTC ;

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER une convention de partenariat avec l'Association Les Aventuriers de l'Histoire pour l'organisation de la manifestation « Exposition » qui aura lieu le lundi 8 mai 2023, pour un montant de 500 € TTC décomposé comme suit :

Missions	Coût Total Hors Taxes
Exposition du 8 mai 2023 sur le thème de la libération et de la seconde guerre mondiale avec la présence d'un cortège en tenue d'époque de la 2eme DB	500 €
Coût Total T.T.C.	500€

Article 2 : PRECISE que la convention prend effet à la date de sa signature et qu'elle prend fin à l'issue de la manifestation.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait à Noisy-le-Roi, le 20 avril 2023



Le Maire,
Marc TOURELLE

Affiché, notifié, transmis,
Je soussigné, Marc TOURELLE, Maire de Noisy le Roi,
Certifie le caractère exécutoire de la présente